

COMMUNE DE JONQUIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 20 décembre 2024 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du PLU.

Cette enquête publique se déroulera du **mardi 14 janvier 2025 à 08 h au jeudi 13 février 2025 inclus à 16 h 30**, soit pendant **31** jours consécutifs.

Le projet de modification n°4 du PLU porte sur deux objets :

- Le réajustement des pourcentages de Logements Locatifs Sociaux (LLS) dans les secteurs de mixité sociale institués au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme en lien avec le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat du Pays d'Orange en Provence approuvé le 29 octobre 2020 ;
- La suppression du secteur UEb et son reclassement en zone UE ;
- La prise en compte des nouveaux périmètres de protection des captages d'eau potable « Alos » et « Neuf Fonts » ;
- La création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitées en zone agricole au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme pour permettre le développement d'une activité existante route de Violès ;
- L'identification de deux bâtiments en zone agricole pour lesquels un changement de destination est autorisé au titre de l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°1 ;
- l'ajustement de certaines dispositions du règlement et du zonage : modifier l'emprise au sol en zone UD, classer deux parcelles bâties de zone 1AUI vers le secteur UBc, autoriser les toitures 4 pentes, préciser les mesures d'intégration des climatiseurs, compléter la définition de l'emprise au sol, autoriser les logements liés à l'activité aéronautique en zone UP, préciser les règles de gestion des eaux pluviales à la parcelle, prendre en compte la loi ELAN dans la rédaction de l'article A2, etc.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver la modification n°4 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Jonquières. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°4 du PLU en vue de son approbation.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Nicolas GIBAUDAN, ingénieur, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique ou,
- Les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, **32 avenue de la Libération 84150 JONQUIERES**,

D'autre part, pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant le dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement seront disponibles à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5789>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5789@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5789> et donc visibles par tous.

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie aux heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Jonquières.

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie :

- **Le mardi 14 janvier 2025 de 8 h 30 à 11 h 30**
- **Le mercredi 29 janvier 2025 de 9 h à 12 h**
- **Le jeudi 13 février 2025 de 13 h 30 à 16 h 30**

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune <http://www.jonquieres.fr>

7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés

La commune a décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre du projet de modification n°4 du PLU suite à l'avis conforme de la MRAE concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, versé au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation.

8- Identité des personnes responsables auprès desquelles des informations peuvent être demandées

Le maître d'ouvrage de la modification n°4 du PLU est la commune de Jonquières dont le siège administratif est situé **32 avenue de la Libération 84150 JONQUIERES**. Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Valérie SIAT-HUGOND, service Urbanisme au 04.90.70.59.06 ou urbanisme@jonquieres.fr

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5789>